

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE DROCOURT

ARRETE DU MAIRE n° 003 – 2020

ARRETE PORTANT FERMETURE DES ETABLISSEMENTS ET LIEUX RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire de la commune de DROCOURT

- Vu l'arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,
- Vu le décret n°2020-279 du 19 mars 2020 modifiant le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation des du virus covid-19.

ARRETE

Article 1 :

Afin d'éviter tout regroupement de population, les établissements et lieux recevant du public suivants seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

- La bibliothèque,
- Le boulodrome,
- Le city stade,
- La salle polyvalente,
- Le terrain de football.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Drocourt, la Brigade de Gendarmerie de Limay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les sites et transmis à la Brigade de Gendarmerie.

Fait à Drocourt le 23 mars 2020

Le Maire,
D.PIERRET

